



# COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS MONTBOZON ET CHANOIS

## Assainissement non collectif

### Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 070-200041853-20250925-D672025-DE



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement  
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



# Table des matières

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>2</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI .....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0) .....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>4</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	4
2.2. RECETTES .....	4
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>1</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	5
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>6</b>
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	6

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS MONTBOZON ET CHANOIS
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liée au service
  - Contrôle des installations  Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations  Réhabilitation des installations  Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Authoison, Beaumotte-Aubertans, Besnans, Bouhans-lès-Montbozon, Cenans, Chassey-lès-Montbozon, Cognières, Dampierre-sur-Linotte, Filain, Fontenois-lès-Montbozon, La Barre, La Demie, Larians-et-Munans, Le Magnoray, Loulans-Verchamp, Maussans, Montbozon, Neurey-lès-la-Demie, Ormenans, Roche-sur-Linotte-et-Sorans-les-Cordiers, Thieffrans, Thiénans, Vallerois-Lorioz, Vellefaux, Villers-Pater, Vy-lès-Filain, Échenoz-le-Sec
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : .....  Non
- 16/03/2023 pour la commune de Larians-et Munans
- 06/05/2021 pour les communes de Bouhans Lès Montbozon, Cognières, Dampierre Sur Linotte, Echenoz Le Sec, Le Magnoray, Neurey-lès-la-Demie, Roche-Sur-Linotte et Sorans-Lès-Cordiers, Vellefaux et Vallerois-Lorioz ;
- 08/09/2008 pour les communes de Authoison, Beaumotte-Aubertans, Besnans, Cenans, Chassey Lès Montbozon, Filain, Fontenois Lès Montbozon, La Barre, La Demie, Loulans-Verchamp, Maussans, Montbozon, Ormenans, Thiénans, Thieffrans, Villers Pater et Vy Lès Filain.
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 04/10/2018  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

## 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1 641 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 6 841.

Commentaire concernant l'estimation de la population desservie : Ajout population Commune de La Barre et La demie dans son intégralité et ajustements autres communes (pop totale 2025)

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 23,99 % au 31/12/2024. (22,01 % au 31/12/2023).

#### 1.4. *Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)*

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 100 (100 en 2023).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	Contrôle de conception : 82 € TTC Contrôle de bonne exécution : 148 € TTC	Contrôle de conception : 85 € TTC Contrôle de bonne exécution : 150 € TTC
Tarif du contrôle des installations existantes en €	85€ TTC	87 €
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	Contrôle en cas de vente : 153 € TTC Contre-visite : 76 TTC	Contrôle en cas de vente : 155 € TTC Contre-visite : 77 TTC
<b>Compétences facultatives</b>		
Déplacement sans contrôle : refus implicite (usager absent ou impossibilité d'intervention) ou explicite (refus accès propriété)	/	50 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2024 effective à compter du 01/1/2025 modifiant les tarifs du SPANC ...
- Délibération du [02/06/2022](#) effective à compter du 01/08/2022 fixant la tarification SPANC

### 2.2. Recettes

	Exercice 2023			Exercice 2024		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	12 740 €		12 740 €	5 059		5 059
Facturation du service facultatif en €						



### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

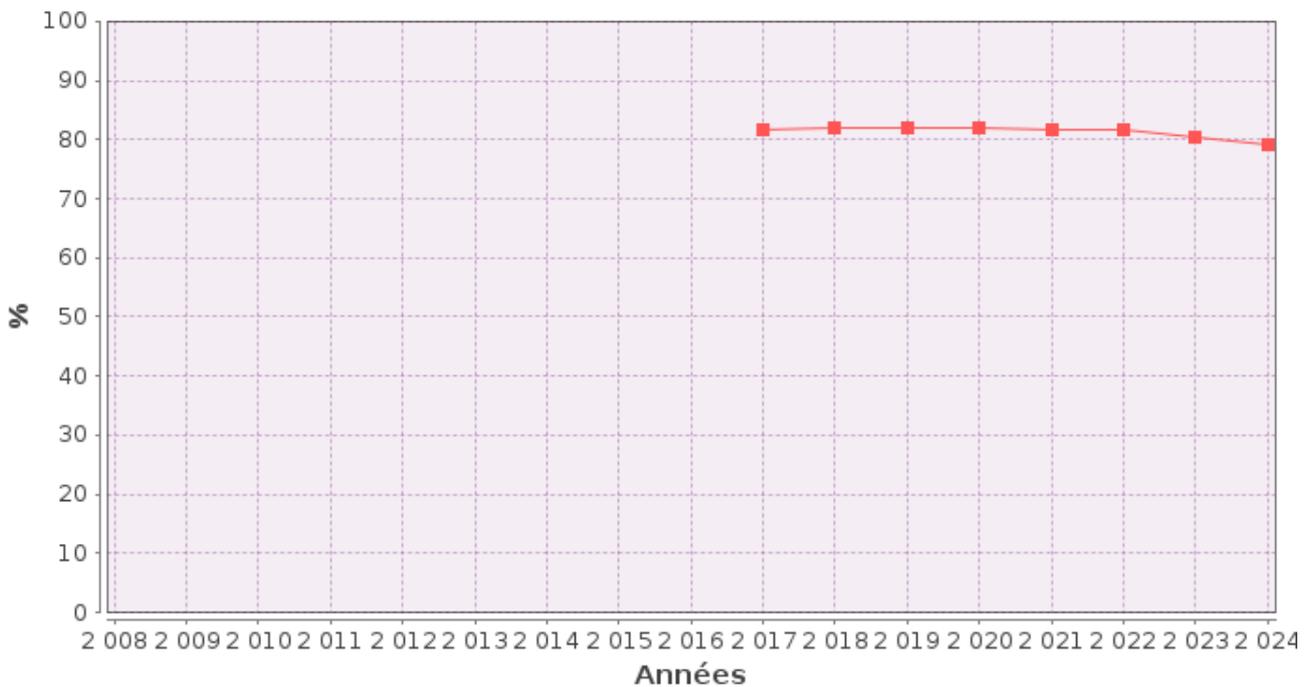
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	75	80
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	646	678
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	444	456
Taux de conformité en %	80,3	79,1



■ P301.3 Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers des travaux réalisés*

Il n'y a pas eu de travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2024.